

Comité du SYANE du 8 juillet 2011-07-06

Le vendredi 8 juillet 2011, le Comité syndical du Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) s'est réuni sous la présidence de Jean-Paul Amoudry, Sénateur de la Haute-Savoie.

SYNTHESE

Le Comité syndical a abordé de nombreux points lors de ce 3^{ème} Comité de l'année. Parmi les points principaux à retenir :

- **L'élection de nouveaux délégués, représentants du Conseil général, et d'un nouveau Vice-Président**
- **Le bilan de la 1^{ère} phase du plan de sécurisation des réseaux électriques aériens basse tension**
- **La taxe communale sur les consommations finales d'électricité : un nouveau régime de taxation – 3 nouvelles communes transfèrent le contrôle de la taxe au SYANE (Annecy-le-Vieux, Marin et Meythet)**

EN SAVOIR PLUS

1. Election d'un nouveau Vice-Président

Suite aux dernières élections cantonales, **Jean NEURY et Antoine VIEILLIARD, conseillers généraux, ont été installés au Comité du SYANE**, en tant que représentants du Conseil général. Ils ont également été élus membres du Bureau. **Jean NEURY devient Vice-Président du Syndicat**, en remplacement de François MUGNIER.

2. Bilan de la 1^{ère} phase du plan de sécurisation des réseaux électriques aériens basse tension

Le SYANE a engagé en 2010 un plan de sécurisation du réseau électrique basse tension fils nus de faible section, particulièrement vulnérables aux aléas climatiques. L'objectif pour le SYANE : la résorption, d'ici 10 ans, des 243 km de réseau de ce type recensés en Haute-Savoie en 2009, répartis sur 219 communes.

Dans une 1^{ère} phase, il s'agit de résorber le réseau faible section des zones les plus sensibles. **Cette 1^{ère} étape porte sur 27 communes, dont plus de 10% du réseau basse tension est en aérien nu de faible section.** Elle doit permettre de résorber 26 premiers km d'ici fin 2011, pour un coût estimé à **2,8 millions d'euros. 68 opérations** ont été proposées aux communes, pour une réalisation étalée sur 2010 et 2011. **31 opérations sont d'ores et déjà lancées.**

1,2 M€ ont été inscrits au budget 2011 pour la poursuite de ce programme, avec une 2^{ème} phase qui concernera une dizaine de nouvelles communes, identifiées en fonction du taux de réseau fil nu de faible section recensé sur leur territoire et de critères de vulnérabilité (chutes de tension, pourcentage d'usagers mal alimentés, nombre d'incidents,...).

➔ Le Comité syndical du SYANE a approuvé les critères de priorisation des actions pour la 2^{ème} phase, ainsi que les taux de participation financière des communes aux travaux du SYANE.



3. Taxe sur les consommations finales d'électricité : un nouveau régime de taxation – 3 nouvelles communes transfèrent le contrôle de la taxe au SYANE (Annecy-le-Vieux, Marin et Meythet)

Les collectivités locales perçoivent une taxe relative aux consommations d'électricité. Elle est facturée au consommateur final, via la facture d'électricité. Elle est ainsi collectée par les fournisseurs qui la reversent aux collectivités. Pour 209 communes de la Haute-Savoie qui en ont fait le choix, le SYANE collecte cette taxe, en leur lieu et place, et contrôle son montant avant de la reverser aux communes.

Un **nouveau régime de taxation** a été instauré à compter du 1^{er} janvier 2011, en application de la loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME). Pour les communes, la taxe locale sur l'électricité a été remplacée par la **taxe communale sur les consommations finales d'électricité**, et les modalités de calcul modifiées. Des tarifs de référence sont fixés par la loi, auxquels un coefficient multiplicateur doit être appliqué.

→ Fixé à 8 en 2011, **ce coefficient multiplicateur a été fixé à 8,12 pour l'année 2012** par le Comité syndical du SYANE ; il est actualisé, comme le permet la loi, en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac.

→ **3 nouvelles communes – Annecy-Le-Vieux, Marin et Meythet – ont transféré la perception et le contrôle de la taxe au SYANE.**

En savoir plus sur le SYANE

Présidé par Jean-Paul Amoudry, Sénateur de la Haute-Savoie, le SYANE est un syndicat mixte indépendant qui regroupe les communes de la Haute-Savoie et le Département.

Créé en 1950 pour assurer le développement et le renforcement des réseaux d'électricité en Haute-Savoie, le SYANE a progressivement élargi ses domaines d'intervention. Il est aujourd'hui doté de **5 compétences dans les domaines des Energies et de l'Aménagement numérique** :

- **Electricité** : le SYANE veille à la bonne organisation, à la cohérence et à la qualité du service public de distribution de l'électricité sur toute la Haute-Savoie, en concertation avec les entreprises locales de distribution (ELD) pour les 55 communes dont le réseau est exploité en régie ou en SEM d'électricité. Pour les 239 communes sous concession départementale ERDF, le SYANE assure, en tant qu'autorité organisatrice et concédante, le contrôle de la concession et réalise, sous sa maîtrise d'ouvrage, des travaux sur leurs réseaux d'électricité.
- **Energie** : le SYANE accompagne les collectivités dans leurs actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables en réalisant des audits et diagnostics énergétiques, des études de faisabilité pour des installations basées sur les énergies renouvelables, et des électrifications de sites isolés.
- **Communications électroniques** : le SYANE s'engage dans l'aménagement numérique de la Haute-Savoie à travers son plan de traitement des "zones blanches" non desservies par le haut débit, la pose de fourreaux en anticipation pour la future fibre optique et la réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit sur l'ensemble du territoire. Il est porteur du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) de la Haute-Savoie.
- **Gaz** : autorité organisatrice et concédante des 110 communes qui ont choisi de lui transférer la compétence, le SYANE exerce le contrôle de la concession pour les 47 communes desservies en gaz. Il agit également pour le développement du gaz en Haute-Savoie en réalisant, à la demande des communes, des études de faisabilité pour de nouvelles dessertes ou des extensions, et en menant les procédures de délégations de service public.
- **Eclairage public** : le SYANE réalise, pour les 223 communes lui ayant délégué la compétence, des installations d'éclairage public, des mises en valeur, par la lumière, de sites et de monuments, et des diagnostics techniques et énergétiques. Il prépare un plan d'actions pour "éclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité".

Contact presse :
Virginie LEFEVRE
Chargée de communication
Tél. 04 50 33 59 39
Mail : v.lefevre@syane.fr